MAIRIE DE BEAUVOISIN

BULLETIN MUNICIPAL

Bulletin n°2 - Octobre 2014

Edité par la Mairie de Beauvoisin

LE MOT DU MAIRE

Les vacances sont terminées et depuis le 1er septembre, la mairie a repris l'ensemble de ses activités.

Pour ma part, entre le 19 juillet et le 1er Août, j'ai vécu une expérience sportive et humaine très enrichissante : le tour de France en courant, épreuve qui consiste à relier 14 étapes de 200 kilomètres chacune par équipe de 8 coureurs dont obligatoirement une femme. Avec mon équipe, nous avions choisis de courir pour l'Association « Courir pour la Vie, courir pour Curie » avec l'objectif de collecter des fonds pour la recherche contre le cancer. Durant cette période, je me suis adressé au public ainsi qu'aux élus des différentes villes étapes pour les solliciter à prendre toutes initiatives pour aider à la recherche contre le cancer. Plusieurs centaines d'euros ont ainsi été collectés et remis à l'Institut Curie dans le courant de la 2ème quinzaine de septembre.

Je suis maire de notre village depuis maintenant 6 mois et bien souvent les personnes que je rencontre me demandent comment se déroulent mes fonctions. Je réponds que je poursuis ma phase d'apprentissage, progressivement je prends connaissance des dossiers, des différentes réformes engagées et de leur impact sur la collectivité. C'est une fonction très enrichissante sur le plan personnel ou il faut apprendre à travailler avec l'ensemble des élus, dans le respect des sensibilités de chacun, à se faire confiance, à observer, à écouter, à convaincre quand c'est nécessaire….

Parmi les dossiers actuels, certains sont achevés, d'autres en cours.

Les dossiers achevés portent sur la réfection de plusieurs chemins de la commune (prévus en 2013), travaux réalisés cette année au mois d'août destinés à favoriser l'écoulement des eaux de pluies vers les fossés et éviter les glissements de cailloux sur la chaussée. Les travaux sur les chemins se poursuivront l'année prochaine dans le cadre du budget 2015.

Le principal dossier en cours concerne l'assainissement. La commission « Urbanisme et Assainissement » poursuit l'examen des propositions contenues dans le rapport reçu cet été de révision du zonage d'assainissement. Nous abordons ce sujet plus en détail en page 6 du présent bulletin.

Un autre dossier se rapporte à l'accès à internet sur l'ensemble du territoire de la commune. Rendez-vous est pris en octobre avec le Directeur territorial de France Télécom chargé du réseau pour les départements Drôme Ardèche.

Le troisième dossier relève de la mise en place du site internet pour la mairie avec l'objectif de le rendre opérationnel pour la fin de l'année.

Sur l'aspect des réformes engagées, la réforme territoriale suscite de nombreuses interrogations qui seront débattues lors de l'Assemblée générale de l'association départementale des maires de la Drôme le 23 octobre ou lors du Congrès des maires et présidents de communautés de France du 24 au 27 novembre prochain. C'est le devenir des communes et des intercommunalités dont il est question. Les communes comme l'échelon de proximité, de solidarité et de citoyenneté des habitants ont-elles encore un avenir ? Les communes nouvelles, regroupements volontaires, sont elles appelées à se développer fortement ?

Se trouve également posée la question centrale des moyens financiers des collectivités. Avec moins de 28 milliards d'euros pour les collectivités entre 2014 et 2017, quelles sont les conséquences pour l'emploi et les ménages ?

Nous reviendrons sur l'ensemble de ces questions dans les prochains mois.

Christian THIRIOT

Bien à vous.

CELA S'EST PASSE A BEAUVOISIN

Nous revenons sur les évènements qui ont marqué la vie du village durant la période estivale et qui participent à faire de notre commune un lieu animé, dynamique, agréable à vivre, apprécié des habitants et de nombreux visiteurs.

Notons que les activités qui se sont déroulées sont constituées d'activités déjà existantes et reconduites associées à de nouvelles programmations. L'activité culturelle proposée consiste à maintenir les activités qui fonctionnent et qui témoignent du dynamisme associatif et de trouver, de tester, de nouvelles activités qui elles aussi peuvent fonctionner et intéresser une diversité de personnes.

Exposition sur JAURES « homme de Paix » du 29 au 2 Août à la salle des fêtes. Cette exposition entrait dans le cadre du 100ème anniversaire de son assassinat. 2 jours après éclatait la 1ère guerre mondiale qui fut la boucherie que chacun sait. Une cinquantaine de visiteurs est venue voir cette exposition.

La fête votive du village les 14 et 15 août. C'est le rendez-vous annuel des villageois qui se retrouvent à la guinguette autour du repas convivial pour ensuite danser et s'amuser. Le lendemain a eu lieu le traditionnel concours de pétanque, qui cette année a rassembler 26 équipes.

L'inauguration de l'extension de la salle des fêtes, de l'aménagement de la place communale et du parking le 5 septembre, en présence de Didier GUILLAUME, Président du Conseil Général de la Drôme et sénateur, Bernard ROUDIL, Sous-Préfet de l'arrondissement de Nyons, Marie-Claire CARTAGENA, Conseillère Générale du canton de Buis-les-Baronnies, et des habitants du village.

Cette cérémonie a été l'occasion de rappeler l'importance des aides financières consenties par le Conseil Général, pour la réalisation des investissements réalisés sur la commune ces dernières années. La pérennité des soutiens financiers demeure essentielle pour contribuer à maintenir la qualité de vie dans les villages à vocation rurale comme le nôtre. La soirée s'est ensuite poursuivie autour du repas dans une ambiance détendue, très conviviale.

L'exposition de peinture à l'église du village du 13 au septembre au 28 septembre, avec le vernissage le 20 septembre.

La mairie a fait appel à Jean-Paul PAILLET, peintre et sculpteur installé à Buis-les -Baronnies pour la réalisation de cette exposition, initiative inédite à Beauvoisin, dont les œuvres majeures ont été spécialement conçues pour être exposées dans ce lieu magnifique. Le challenge était osé, il est gagné : durant cette quinzaine, près de 200 visiteurs sont venues découvrir ces toiles, interroger le peintre sur sa façon de travailler…

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

A la mairie de Beauvoisin :

Carte nationale d'identité

A compter du 1er janvier 2014, la durée de validité de la carte nationale d'identité passe de 10 à 15 ans pour les personnes majeures (plus de 18 ans).
L'allongement de cinq ans pour les cartes d'identité concerne :
les nouvelles cartes d'identité sécurisées (cartes plastifiées) délivrées à partir du 1er janvier 2014 à des personnes majeures.
les cartes d'identité sécurisées délivrées (cartes plastifiées) entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013 à des personnes majeures.
ATTENTION : Cette prolongation ne s'applique pas aux cartes nationales d'identité sécurisée pour les personnes mineures. Elles seront valables 10 ans lors de la délivrance.
Si votre carte d'identité a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la prolongation de 5 ans de la validité de votre carte est automatique. Elle ne nécessite aucune démarche particulière. La date de validité inscrite sur le titre ne sera pas modifiée.
En cours de validité, elle permet de circuler dans les pays de l'Union Européenne et, sous certaines conditions, dans certains pays tiers. En cas de doute, contactez le consulat ou l'ambassade du pays de destination.
Votre demande est à faire auprès de la mairie de votre lieu de domicile.

Elections

Inscription sur les listes électorales

Il est possible de vous faire inscrire sur les listes électorales toute l'année, toutefois votre inscription prend effet le 1er mars de l'année suivante, après la révision annuelle des listes électorales.

Concessions funéraires

Le tarif de la concession est de 150 € la concession trentenaire simple et 300 € l'acquisition d'une concession trentenaire double.

Livret de famille

Le livret de famille est établi lors de la naissance de votre premier enfant ou à l'occasion de votre mariage par la mairie du lieu de l'évènement.
La mise à jour du livret est de la responsabilité de son titulaire, qui doit le présenter aux officiers d'état civil à chaque changement de situation familiale ou d'état civil.
Vous pouvez demander l'établissement d'un second livret, dans les cas suivants (en fournissant une attestation de vol) :

- Perte, vol (fournir une attestation de vol) ou destruction du premier livret
- Divorce ou séparation, pour celui qui se trouve dépourvu de livret

Recensement militaire

Depuis le 1er janvier 1999, tous les Français doivent se présenter à la Mairie de leur domicile **dans le trimestre qui suit leur 16ème anniversaire** pour se faire recenser.
Lorsqu'une personne acquiert la nationalité française (naturalisation, réintégration...) entre son 16e et son 25e anniversaire, elle doit se faire recenser avant la fin du 1er mois suivant la date d'acquisition de la nationalité française, ou de la notification de cette acquisition.

Ce qui ne se fait pas à la Mairie de Beauvoisin

Certificat d'hérédité

Les Mairies n'ont pas l'obligation de délivrer des certificats d'hérédité. La commune de Beauvoisin ne propose pas cette prestation. Vous devez vous adresser à un notaire pour faire établir un acte de notoriété.

Passeport biométrique

Le passeport biométrique est un document de voyage mais aussi un titre d'identité à part entière. Il est donc délivré uniquement à titre individuel. Les enfants mineurs doivent donc posséder leur propre passeport pour pouvoir voyager.

Vous devez venir en mairie de Beauvoisin afin de retirer le formulaire de demande et prendre rendez-vous en Mairie de Buis les Baronnies, qui elle est équipée d'une station de passeport biométrique, afin de déposer votre demande.

Certificat d'immatriculation :

Depuis le 13 novembre 2009, les mairies ne doivent plus transmettre de dossiers par voie postale en Préfecture. Nous vous invitons donc soit à vous présenter chez un professionnel habilité dans notre département, soit à adresser directement votre demande en Préfecture de Valence.

Autorisation de sortie du territoire

Les autorisations de sortie du territoire (AST) pour les mineurs français voyageant à l'étranger sans leurs parents ont été supprimées à compter du 1er janvier 2013.

Un mineur français pourra franchir les frontières, lorsqu'il ne fait pas l'objet d'une mesure judiciaire d'interdiction de sortie du territoire, muni de son seul passeport en cours de validité ou de sa carte nationale d'identité en cours de validité (pour les pays tels que ceux de l'Union Européenne par exemple). Quelques pays imposant des modalités spécifiques notamment pour les mineurs, il convient de vérifier préalablement les documents demandés, sur le site Internet du ministère des affaires étrangères (rubrique « Conseil aux voyageurs »).

Pour toutes questions relatives à l'urbanisme, au permis de conduire ou à l'Etat Civil, merci de bien vouloir vous rapprocher de la mairie.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la mairie au 04.75.28.02.71 (permanence le lundi de 14h30 à 18h30 et le mercredi de 12h30 à 16h30) ou bien aller sur le site internet : service-public.fr

La mairie sera exceptionnellement fermé le lundi 10 novembre 2014.

POINT SUR L'ASSAINISSEMENT

Depuis 2002, date à laquelle la commune de Beauvoisin a mis au point son schéma général d'assainissement, l'épuration des eaux, nécessité reconnue de tous, n'est toujours pas réalisée.

La commission Urbanisme & Assainissement mise en place au mois d'avril a tout de suite poursuivit la réflexion globale sur les possibilités d'assainissement sur l'ensemble du territoire de la commune, redéfinissant les zones relevant de l'assainissement collectif et les zones relevant de l'assainissement non collectif.

Plusieurs éléments ont été pris en compte pour redéfinir les zones auxquelles sont attribuées des modes d'assainissement :

Existence du SPANC (Service Public d'assainissement non collectif). Ce service public local est chargé de :

- Conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation d'assainissement non collectif ;
- Contrôler les installations d'assainissement non collectif.

Comme pour l'assainissement collectif, ce service public fait l'objet d'une redevance qui en assure ainsi l'équilibre financier.

Il est important de noter que le SPANC avec la coopération de l'Agence de l'Eau peut attribuer, sous certaines conditions, des aides financières pour les usagers devant engager des dépenses importantes de mises en norme de l'installation (épandage par exemple).

Diminution des subventions attribuées par l'État – l'Agence de l'eau - le Conseil Général

Redéfinition des priorités, avec notamment la mise en place d'un réseau collectif si existence d'un réseau collectif qui ne répond pas aux normes de collectes des eaux usées.

Importance des coûts financiers : c'est la principale raison des difficultés des communes à réaliser leurs réseaux d'assainissement auquel s'ajoute l'étendue de certains territoires et des coûts induits.

Dans ce contexte, la commune se trouve confrontée à plusieurs exigences :

Dans l'objectif de trouver des solutions satisfaisantes pour l'ensemble des habitants, dépôt d'un dossier global pour l'ensemble du hameau (les travaux pouvant être réalisés en plusieurs phases)

Positionnement avant le 31 décembre 2014 par délibération du Conseil municipal pour pouvoir bénéficier des subventions maximum attribuées (de l'ordre de 70 % possible cette année)

Mise en place de l'enquête d'utilité publique obligatoire en 2015 avant d'approuver la délimitation des zones d'assainissement.

La commission Urbanisme et Assainissement travaille sur les orientations suivantes :

Hameau des Jonchiers : mise en place d'un assainissement collectif. Le traitement de l'habitat rattaché à Propiac demeure en suspens et nécessitera la mise en place d'une convention financière avec cette commune.

Hameaux « La Bâtie / Retrache » et « Les Granges » : assainissement non collectif, géré par le SPANC.

Il reste également à mettre en place le dossier financier global de cette opération. Pour réaliser cette action, nous solliciterons l'aide de la Trésorerie Générale de Buis qui assure le contrôle des opérations financières de la commune. Courant novembre vraisemblablement, le Conseil municipal délibérera sur le schéma d'assainissement proposé et qui fera l'objet de l'enquête d'utilité publique du début d'année 2015. A Suivre…..

BREVES

Assainissement…

En cas de mise en place d'un assainissement collectif, une redevance assainissement devient obligatoire pour les usagers concernés. L'assainissement collectif, par raccordement au tout-à-l'égout, implique le paiement d'une redevance assainissement dont le montant est fixé par la commune. L'assujettissement à la redevance d'assainissement collectif intervient à la date de branchement de l'usager.

Cette redevance comprend une partie fixe qui permet de couvrir les charges du service de l'assainissement collectif, une partie variable, fixée selon le volume d'eau prélevé par l'usager sur le réseau public de distribution d'eau. Cette redevance communale apparaît sur la facture d'eau sous la dénomination « collecte et traitement eaux usées ».

Pour ce qui concerne l'assainissement non collectif, les frais d'établissement d'un assainissement autonome sont à la charge du propriétaire de la construction dont les eaux usées sont issues.

Les réparations et le renouvellement des ouvrages sont à la charge du propriétaire. Les travaux seront effectués sous son entière responsabilité. Le SPANC contrôle la conformité de l'installation.

Quel que soit le type d'assainissement, il est important de veiller à un traitement équitable pour chacun des usagers. C'est l'objectif de la commune. Le dossier d'enquête d'utilité publique qui sera présenté en début d'année prochaine va constituer un temps fort de l'expression la plus large possible et c'est ce que nous souhaitons également.

Une nouvelle association pour les amateurs de plantes ?

Cette année et l'année dernière, l'Association « Beauvoisin Jumelage » a tenu un stand de plantes au marché de printemps de Propiac, au profit du jumelage avec Passerano-Marmorito. On a décidé de cesser ça dans le cadre de l'association dite. Néanmoins ce serait dommage si les amateurs de plantes, à Beauvoisin et dans les alentours, perdaient l'opportunité d'échanger l'expérience, l'expertise et la convivialité qu'a fourni cet évènement.

S'il y a assez de gens du même avis, une solution serait de former un groupe ou une association autours des plantes, pour que ces échanges amicaux puissent prospérer sous forme de réunions, causeries, visites, randonnées, troc de plantes….. Si cette idée vous intéresse et/ou que vous avez des remarques à propos, merci de me contacter par mail ou par texto.

Vanessa Harbour

Mharbour930@btinternet.com

00 44 77 69 82 89 04

Non à la fermeture d'une classe à Buis

A l'appel de la FCPE, les parents et Elus du canton sont appelés à se faire entendre vendredi 17 octobre à 16 heures devant l'école primaire de Buis-les-Baronnies pour protester contre la fermeture d'une classe.

Réunion du Conseil municipal

La prochaine réunion du Conseil municipal se déroulera à la Mairie le mercredi 22 octobre à 20 heures. L'ordre du jour sera affiché sur les panneaux d'affichage de la mairie.

DATES A RETENIR

13 Décembre : soirée dégustation huile d'olives avec la participation des producteurs locaux et d'autres producteurs. Outre les aspects dégustations et rencontres, ce sera aussi l'occasion de fêter le 20ème anniversaire de l'appellation AOP pour l' huile d'olive de Nyons (reconnue en premier lieu en France comme une AOC par le décret du 10 janvier 1994). L'appellation d'origine protégée comme l'appellation d'origine contrôlée (AOC) traduisent un lien fort du produit avec le terroir. Production, transformation, élaboration dans une aire géographique déterminée et savoir-faire reconnu et constaté sont les piliers de ces appellations.

L'AOP est reconnue au niveau européen, l'AOC, elle, est le signe national traditionnel équivalent.

Rendez-vous à la salle des fêtes.

20 Décembre : goûter de Noël à la salle des fêtes. Le Comité des Fêtes et la mairie de Beauvoisin invitent petits et grands à partager un moment festif et amical autour du vin chaud et autres friandises.

10 Janvier 2015 : le Maire du village, le Conseil municipal, invitent l'ensemble des habitants aux vœux du Maire. Ce sera aussi l'occasion de revenir sur les différents événements de l'année et d'évoquer les projets pour 2015. Rendez-vous à 18h30 à la salle des fêtes.

Les autres activités prévues l'année prochaine par les différentes associations du village et par la mairie vous seront présentées ultérieurement.

La rentrée des classes pour les enfants de l'association

« un cartable à la main »

A Madagascar, la rentrée des classes aura lieu le 5 octobre. Evelyne Thévenot s'y rend chaque année pour organiser celle des 70 enfants parrainés par l'association « un cartable à la main », créée rappelons-le, pour aider à la scolarisation des enfants démunis du village d'Ambatolampy. Et ce n'est pas une mince affaire !

Evelyne doit établir la liste des fournitures scolaires pour chacun des 70 enfants, listes différentes selon les écoles. Puis il faut aller les acheter chez un grossiste de la Capitale, à 70km de là (2h30 de route minimum aller...). Enfin, une fois les fournitures réparties par enfant, c'est le grand jour ! Elle reçoit chacun d'entre eux, accompagné ou pas d'un parent. Les rendez-vous s'échelonnent sur plusieurs jours pour bien organiser la distribution. Et c'est toujours un grand moment que de voir leur grand et beau sourire quand ils reçoivent ces fournitures toutes neuves, pour peu qu'un ou deux vêtements s'y ajoutent !

Il faut aussi acheter les livres scolaires non fournis par l'école privée Providence. Pour une meilleure gestion, les enfants sont tenus de rapporter leurs livres en fin d'année afin qu'ils soient réutilisés au maximum par d'autres élèves. Cela leur apprend aussi à en prendre soin et respecter le matériel prêté.

A Madagascar, les enfants doivent porter une blouse aux couleurs de leur école. C'est une couturière, maman de quatre enfants parrainés qui est chargée de prendre les mesures de chacun, d'acheter le tissu, les boutons, élastiques... et de la leur confectionner. Cette maman est fière de ce travail rémunéré qui lui permet ainsi d'aider et remercier l'association.

Il faut également payer les frais d'inscription et d'écolage dans les écoles concernées, tout en vérifiant que chacun apparaît bien sur la liste des inscrits. Les enfants sont répartis entre 5 ou 6 établissements différents, des plus petits en maternelle aux plus grands qui sont étudiants. Il faut alors aider ceux-ci à trouver leur propre logement car leur établissement ne se trouve pas sur place. Ils bénéficient d'une bourse de la part de l'association qui les aide à payer leur loyer et leur nourriture.

Toute cette organisation demande énormément de temps, de rigueur, voire de patience, et surtout la nécessité pour Evelyne d'être sur place, sans oublier tout au long de l'année, le suivi de près des résultats scolaires de chaque enfant, avec encouragements ou remontrances selon les cas ! Mais chaque famille est consciente de l'aide vitale qui lui est apportée, la déscolarisation étant un véritable fléau à Madagascar où le travail des enfants représente 10% des 5-10ans et 30% des 10-14 ans !

RECETTES DE LA MER

CREVETTES Façon « mini » vol-au-vent

Préparation 35 min
Cuisson 20 mn
Pour 4 personnes

100 g de crevettes crues et décortiquées
2 cuil . à soupe de farine
25 g de beurre
6 filets d'anchois à l'huile
1 petit oignon
10 brins de ciboulette
Poivre
16 mini vol-au-vent à garnir
15 cl de lait
3 cuil. à soupe de vin blanc
1 gros champignon de Paris
1 gousse d'ail
1 pincée de piment d'Espelette

Cette recette est pour des mini vol-au-vent, l'idéal est de préparer une plus grosse quantité de cette sauce et d'employer des vol-au-vent de taille « normale »

Pelez l'oignon et émincez-le. Pelez l'ail et écrasez-le. Nettoyez le champignon et hachez-le grossièrement. Coupez les filets d'anchois et les crevettes en petits morceaux. Lavez les brins de ciboulette, ciselez-en 2 et coupez chacun des brins restants en 4. Faites chauffer une poêle, disposez-y le beurre, l'oignon émincé et faites cuire 4 à 5 min à feu doux. Ajoutez les filets d'anchois, l'ail et faites revenir 2 min. Versez alors la farine, mélangez, puis incorporez le vin blanc et le lait. Poivrez, ajoutez le piment, puis laissez cette sauce épaissir 3 min en remuant régulièrement. Incorporez alors les crevettes et laissez cuire encore 2 min. Retirez du feu, ajoutez la ciboulette fraiche ciselée et mélangez. Faites réchauffer les vol-au-vent 3 min au four, puis garnissez-les de la préparation précédente. Remettez-les chapeaux de pâte et décorez chaque vol-au-vent de 2 morceaux de ciboulette. Servez sans attendre.

MOUSSE DE POISSON (pour 100 g de poisson)

100 g de filet net (exemple : filet « blanc » style cabillaud frais & cru)
100 g de crème
½ blanc d'œuf
Sel, poivre, cayenne (2 g de sel pour 100 g de poisson)

Passer la chair de poisson au mixer (pas robot), obtenir une chair bien homogène, saler, poivrer avec cayenne, ajouter le ½ blanc d'œuf (il sert à coller les chairs), incorporer la crème fraiche progressivement en mélangeant délicatement à la cuillière et pas au mixer.
Faire un court bouillon (eau bouillante,persil,laurier,fenouil,sel) et former au fur et à mesure des quenelles. A chaque quenelle formée, la déposer délicatement dans le court bouillon NON bouillant (chauffer sans bouillir), lorsqu'elle est dure elle sera cuite.

Donner la forme de la quenelle avec 2 cuillières à soupe.
Si la quenelle se délaie (se défait) dans l'eau, la jeter, elle sera râtée ; si elle se durcit, prendre avec les cuillières et la tourner délicatement pour la cuisson.
Servir chaud avec des gambas ou des crevettes ou une tresse de poissons frais (2 couleurs : poisson style saumon rosé/orangé et filet blanc, découper 1 morceau long et d'épaisseur d'1 à 2 doigts de chaque poisson et tresser les 2 ensemble) cuite au four parsemée d'aneth avec une noix de beurre sur une plaque à pâtisserie. Servir le tout chaud et arroser tout ceci avec un beurre fondu citronné. On peut accompagner d'une sauce d'herbes.

Merci à Chantal DUMAS pour ces suggestions.